

CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AUX PRÉSIDENTS DE LIGUES

MERCREDI 17 MARS 2021 - 19H00/21H00

Membres présents	AVELOT Maryvonne, BAUDRAND Jacky, BOISSIERE Daniel, BOULEMAR Brigitte, BUSSIERE Anne, CHABANNES Emmanuel, CORDIER Yves, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joelle, DUPONT Anne-Charlotte, EDELGA Fanny, FALL Maimouna, GAUTHIER Valerie, GEFFROY Séverine, GOSSE Cedric, GROSSETETE Catherine, HAY Nicolas, KIRCHEN Fatima, LEGRAND Christophe, LEHAIR Agnès, LEROY Jacques, MOUSSEL René, PARIS Jerome, PIVETEAU Brice, POAS Apolline, PRIVAT Emmanuel, SAEZ Eric, SERRANO Didier, VIALAT Jean Philippe
Invités en tant que Président.e de Ligue	BOURON Luc, DINANE Félix, DUCHATEAU Olivier, DUTHILLEUL Jean Paul, GAUTHIER Jean Paul, LALLEMAND Thibaut, LOUISE Axel, MEUNIER Eric, OREGGIA Gérard, SAMMUT Thierry, VINCIGUERRA Patrick, VIENNY Jean Francois
Invités à titre consultatif	ERAUD Alec, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard
Absents/ excusés	DIZIER Séverine, LAPARADE Jacques, LESCURE Philippe, MENTRE Loïc, MERLE Audrey

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
(...)
 - *Par anticipation de manière individuelle :*
(...)
Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..
Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Propos préliminaires du Président.	2
2. Ratification de la décision de mise sous tutelle de la Ligue de Triathlon de Bretagne (1.3.4. des statuts)	3
3. Dérogation quant au délai de déclaration des représentants des clubs de la ligue Bretagne	3
4. Proposition de modification des statuts fédéraux	3
5. Organisation de l'assemblée générale fédérale (date, heure, modalités)	4
6. Proposition d'Ordre du jour de l'assemblée générale fédérale	5
7. Proposition de modification des statuts types des ligues régionales	5
8. Plan de Relance - Propositions du Conseil des Territoires	5
9. Épreuve pour sportifs de haut niveau et assimilés	5

1. Propos préliminaires du Président.

Cédric GOSSE, Président, souhaite observer une minute de recueillement en la mémoire de Frank GASQUET. Il témoigne de sa profonde tristesse et celle de Philippe LESCURE, Président Honoraire. Frank GASQUET fut l'un des piliers de la F.F.TRI. Il est élu en 2001 lorsque Philippe LESCURE débute son premier mandat fédéral. Il fut aussi Président de la Ligue Languedoc, engagé dans son territoire, et avait initié une tournée des plages. En arrivant à la FFTRI il est nommé président de la commission nationale de développement. Franck avait à cœur de faire des propositions pragmatiques et très concrètes. Il est devenu Vice-Président en charge du développement, durant deux mandats en ayant toujours le souci de la proximité, de la convivialité. La F.F.TRI. a adressé ses condoléances à Mireille, sa femme. A l'occasion du déplacement à Montpellier, Bernard SAINT-JEAN s'est déplacé auprès de Mireille GASQUET pour lui témoigner de l'affection que la FFTRI avait pour Franck et de partager nos condoléances.

Le Président informe le Conseil d'Administration du décès de Roland LEBAS, qui fut également vice-président fédéral, président de ligue et qui a également beaucoup œuvré pour le développement du triathlon.

Le Conseil d'Administration observe une minute en la mémoire de Frank GASQUET et Roland LEBAS.

Cédric GOSSE informe le Conseil d'Administration que la F.F.T.R.I. s'est associée au collectif des événements de sports Outdoor (CESO) avec la FFA, la FFC et la FFN . Ce collectif représente 14 000 manifestations outdoor.

L'objectif du CESO est avant tout une démarche politique avec un appel pour la reprise des activités sportives et notamment des compétitions et organisations. Cela représente un poids économique d'environ 1,5 Milliard d'euros. Cette démarche politique se traduit notamment par une déclaration d'intention. A cette occasion, 90 sénateurs ont signé ce manifeste et ont adressé un courrier au Ministère pour soutenir la demande du CESO. La Ministre a reçu les Fédérations concernées afin de donner des repères pour un calendrier de reprise. Le collectif a également été reçu par le conseiller sport du Premier Ministre qui a félicité l'initiative de ce collectif avec le rapprochement de plusieurs fédérations.

Le CESO insiste sur l'élaboration d'un calendrier de reprise pour les sports outdoor étalé sur trois périodes (mi-avril, mi-mai, et mi-juin). Le CESO a indiqué être prêt dès mi-avril. Les protocoles sanitaires des fédérations cosignataires ont été unifiés et le CESO a proposé que des événements tests soient réalisés afin de démontrer que les organisations outdoor ne sont pas sources de contaminations lorsqu'elles sont encadrées. La F.F.TRI. a identifié une épreuve test en ligue Occitanie (triathlon de Carcassonne les 16 et 17 mai). Le CESO a précisé que ces événements tests n'étaient pas des conditions à la reprise et que des épreuves peuvent être mises en place dès lors que les autorités préfectorales concernées donnent leur accord.

2. Ratification de la décision de mise sous tutelle de la Ligue de Triathlon de Bretagne (1.3.4. des statuts)

Le Bureau Exécutif a décidé le 15 février 2021 de mettre sous tutelle la Ligue Bretagne de Triathlon suite à la démission de l'ensemble du Conseil d'Administration Ligue Bretagne de Triathlon.

La tutelle se limite à l'organisation d'une assemblée générale électorale le 10 avril 2021 et à la gestion courante de la Ligue.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la décision du Bureau Exécutif de mise sous tutelle de la Ligue Bretagne de Triathlon.

3. Dérogation quant au délai de déclaration des représentants des clubs de la ligue Bretagne

Au regard de la situation toute particulière que connaît la Ligue de Triathlon de Bretagne, le Bureau Exécutif informe le CA que les représentants des associations sportives de la Ligue de Bretagne de Triathlon ne seront connus qu'à partir du 10 avril 2021 et qu'ils participeront à l'Assemblée Générale Fédérale du mois d'avril (aucune disposition statutaire ne remet en cause la prise en compte des représentants des clubs élus moins de 3 semaines avant l'AG fédérale).

4. Proposition de modification des statuts fédéraux

Alec ERAUD, Responsable Juridique et Ressources Humaines présente au Conseil d'Administration les propositions de modifications des statuts fédéraux :

Modifications :

Article 2.1.1.2 : correction de renvoi

Remplacement du terme I.T.U. par le terme World Triathlon

Article 2.1.1.2 : précision que la convocation d'une assemblée générale se fait 15 jours francs avant la date de tenue de l'assemblée générale afin d'éviter tout problème d'interprétation.

Article 2.1.2.9. : les AG dématérialisées sont autorisées

Article 2.3.1.3.7 : Ajout de la précision qu'en cas d'absence du Secrétaire Générale, le Trésorier Général est compétent pour signer le PV du CA.

Article 2.3.2.2.4 : Modification des incompatibilités pour les membres du Bureau Exécutif. L'incompatibilité entre un mandat de Président de club affilié et un mandat de membre du Bureau Exécutif n'est plus applicable.

Article 2.3.2.2.7. : Modification de la composition minimale du Bureau Exécutif. Il est nécessaire que soit le Président et le Secrétaire Général soit le Président et la Trésorier Général soit présent pour tenir le Bureau Exécutif.

Article 2.4.2. : Modification liées au Dispositions Statutaires Obligatoire : ajout des modalités de saisine de la Commission de Surveillance aux Opérations Électorales.

Article 4 : Mise en conformité avec la convocation d'une assemblée générale ordinaire.

Suppressions :

Article 2.1.1.1. : Suppression de la date d'application de la modification suite à l'assemblée générale du 25 juillet 2020.

Article 2.3.1.2.2. : Suppression dérogation olympiade 2017/2020

Article 2.3.2.2.3 : Suppression dérogation olympiade 2017/2020

Le Conseil d'Administration valide à la majorité la proposition de modification des statuts de la Fédération qui sera présentée pour validation à l'Assemblée Générale du 17 avril 2021.

5. Organisation de l'assemblée générale fédérale (date, heure, modalités)

Le Bureau Exécutif propose au Conseil d'Administration de tenir l'assemblée générale fédérale en distanciel le 17 avril 2021 de 9h à 12h30 au regard des conditions sanitaires qui ne permettent pas de se réunir physiquement.

Didier SERRANO, Secrétaire Général, remercie Hervé SIMON et Joseph KERDO pour le travail accompli s'agissant de l'organisation de l'assemblée générale fédérale qui devait se tenir à Valence.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité l'organisation de l'assemblée générale fédérale le 17 avril 2021 en distanciel de 9h à 12h30 sous réserve de la prorogation de l'ordonnance 2020-321 autorisant les assemblées générales dématérialisées. Cette prorogation devrait intervenir avant le 31 mars 2021.

6. Proposition d'Ordre du jour de l'assemblée générale fédérale

Il est présenté au Conseil d'Administration un projet d'ordre du jour de l'assemblée générale fédérale :

Partie 1 : 9h00/10h30

1. Rapport de gestion annuel
2. Rapport d'activité du Directeur Technique National
3. Rapport du Trésorier Général
4. Rapport du Commissaire aux Comptes
5. Comptes 2020/ Affectation du résultat (vote)

Partie 2 : 11h00/12h30

6. Révision des coûts 2021 (vote)
7. Budget prévisionnel 2021 (vote)
8. Coûts 2022 (vote)
9. Proposition de modification des Statuts (AG extraordinaire) (vote)
10. Questions / Réponses

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'ordre du jour présenté.

7. Proposition de modification des statuts types des ligues régionales

Alec ERAUD présente la proposition de modification des statuts types des ligues régionales :

Modifications :

2.1.1.2. : Octroi d'un droit de vote aux organisateurs et précision de la période de référence (date de déroulé de la manifestation)

2.1.2.9 : Possibilité de faire des Assemblées Générales dématérialisées.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la proposition de modification des statuts types des Ligues Régionales.

8. Plan de Relance - Propositions du Conseil des Territoires

Le Conseil National des Territoires présente ses travaux relatifs au plan de relance et propose plusieurs directions. Le CNT distingue trois axes :

- Actions techniques,
- Actions financières
- Actions communication

Il apparaît que la temporalité du plan de relance doit être mise en place le plus tôt possible. De plus, le CNT estime que le plan de relance doit s'inscrire dans la durée (a minima 2 ans).

9. Épreuve pour sportifs de haut niveau et assimilés

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, présente le projet d'organiser une épreuve pour les sportifs de Haut Niveau et assimilés. Cette épreuve devrait vraisemblablement se tenir à Gravelines les 15 et 16 mai 2021.



Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général